

RÉUNION DU 26 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le VINGT SIX MAI, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune de LAROQUE TIMBAUT, sous la présidence de Monsieur Lionel FALCOZ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel FALCOZ, Maire ; Patrick LESUEUR ; Jean-Claude BOLOGNINI ; Jean-Jacques DULAURIER ; Carole BARRAN-SOULACROIX ; Aurélie RANOU-BOUSSUGE ; Christian RICHARD ; Patricia BONNIN-BLOIS ; Sylvie PUYAU ; Caroline CHAPUT ; Joël BERNARD ; Véronique LEFÈVRE ; Eric FLESCHE ; Elisabeth HENRY ; Christophe GILARDI ; Georges DENYS ; France LASFARGUES ; Gérard THOMAS ; Françoise TESTUT.

M. Jean-Claude BOLOGNINI est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election des adjoints
- 2- Fixation des taux d'indemnités de fonction des adjoints
- 3- Modifications des commissions communales Culture et Patrimoine, Ecole et Urbanisme
- 4- Orientations des investissements et travaux 2015
- 5- Projet travaux rue du Lô : marché d'étude et maîtrise d'œuvre
- 6- Proposition de mise en place d'une plaque commémorative du 18 juin
- 7- Equipement de la nouvelle classe à l'école primaire – demande de subvention au titre de la Dotation de d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 8- Retrait de la délibération n° 10 du 14 avril approuvant la modification simplifiée du PLU – Prise d'une nouvelle délibération avec avis du Conseil pour proposition à la CAGV
- 9- Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'accueil périscolaire
- 10- Dossier des Edéniales – délibération sur la volonté de la Commune pour son retrait du Groupement
- 11- Dossier NBI des Services techniques – Requête d'un agent auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux
- 12- Plan de Prévention des Risques naturels retrait-gonflement des argiles prescrit pour la commune par arrêté préfectoral – présentation du bilan de la concertation et demande avis du Conseil Municipal
- 13- Renouvellement de la convention avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien les bornes incendie
- 14- D.I.A.

Questions et Informations diverses

- Calendrier des festivités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

M. Jean-Louis POZZO, correspondant de presse sollicite M. le Maire, qui donne son accord pour une déclaration. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il informe le Conseil Municipal qu'il procédera à l'enregistrement de l'ensemble des débats de la séance.

1- Election des adjoints

1.1 Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur Lionel FALCOZ, Maire, fait part au Conseil Municipal de la démission de M. Patrick LESUEUR au poste de 1^{er} Adjoint.

Démission accepté par M. le Préfet de Lot-et-Garonne, par courrier du 19 mai 2015 conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivité Locales.

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-2 du CGCT).

M. le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1.2 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. nombre de suffrages déclarés nuls (arts. L.66 du code électoral)	5
d. nombre de suffrages exprimés (b-c)	14
e. majorité absolue	8

NOM et PRÉNOM DE CHAQUE LISTE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude BOLOGNINI	14	quatorze

1.3 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Claude BOLOGNINI. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

1 ^{er} adjoint :	Jean-Claude BOLOGNINI
2 ^{ème} adjoint :	Jean-Jacques DULAURIER
3 ^{ème} adjoint :	Carole BARRAN-SOULACROIX
4 ^{ème} adjoint :	Aurélie RANOUBOUSSUGE
5 ^{ème} adjoint :	Eric FLESCH

M. le Maire tient à remercier M. LESUEUR pour son engagement au service de la collectivité depuis avril 2014 et précise qu'en tant que Conseiller Municipal, il conserve ses délégations auprès des différents syndicats intercommunaux et fonctions auprès de commissions communales.

2. Indemnité de fonctions des Adjoint

Suite à l'élection des nouveaux adjoints, M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que M. Jean-Claude BOLOGNINI, installé en tant que 1^{er} adjoint confirme son choix de ne pas percevoir d'indemnités de fonctions dues aux élus dans le cadre d'une délégation. Il propose de garder le même taux de 8,70% fixé par délibération du 14 avril 2015 pour les 4 autres adjoints.

La nouvelle répartition induira une diminution budgétaire du chapitre « indemnités de fonctions » de 10% par rapport au budget de 2014, différence qui sera réintégré dans le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 13 POUR – 5 ABSTENTIONS (LESUEUR-THOMAS-DENYS-LASFARGUE-TESTUT), 1 CONTRE (GILARDI) décide de la nouvelle répartition à compter de la date d'installation, comme suit :

Maire	43% de l'indice brut 1015
1 ^{er} Adjoint	Néant
2 ^{ème} Adjoint	8.70%
3 ^{ème} Adjoint	8.70%
4 ^{ème} Adjoint	8.70%
5 ^{ème} Adjoint	8.70%

Conformément au décret n° 2015-297 du 16 mars 2015, la majoration de 15% au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton est maintenue.

Fait et délibéré.

3. Commissions communales

Suite au changement d'adjoints, M. Lionel FALCOZ, Maire, présente le nouveau tableau des commissions communales, sachant que le remplacement de M. LESUEUR n'impacte que certaines commissions. Pour plus de lisibilité toutes les commissions sont listées.

Jean-Claude BOLOGNINI - 1^{er} adjoint		AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES
ARTISANAT – COMMERCE - ASSOCIATIONS		
Vice-président	Christophe GILARDI	
Membres	Jean-Claude BOLOGNINI Aurélié RANOU Gérard THOMAS	
COMMUNICATION - INTERNET		
Vice-présidente	Véronique LEFEVRE	
Membres	Patricia BLOIS + extérieurs	
ACTION SOCIALE - CCAS		
Vice-président	Joël BERNARD	
Membres	Jean-Claude BOLOGNINI Véronique LEFEVRE Gérard THOMAS + extérieurs Albert DE REDON DE COLOMBIER Cécile DEMAY Isabelle BLIN Karine BASSAÏSA	
Jean-Jacques DULAURIER – 2^{ème} adjoint		FINANCES
IMPOTS – FINANCES – BUDGET		
Vice-président	Lionel FALCOZ	
Membres	Jean-Jacques DULAURIER Patrick LESUEUR Jean-Claude BOLOGNINI	

PERSONNEL – SECURITE	
Vice-présidente	Patricia BLOIS
Membres	Jean-Jacques DULAURIER Véronique LEFEVRE

Carole SOULACROIX – 3 ^{ème} adjoint	TOURISME – PATRIMOINE et CULTURE - ENFANCE
CULTURE – ANIMATION	
Vice-présidente	Elisabeth HENRY
Membres	Carole SOULACROIX Patrick LESUEUR Sylvie PUYAU Françoise TESTUT

ECOLE – CANTINE – PETITE ENFANCE	
Vice-présidente	Caroline CHAPUT
Membres	Carole SOULACROIX Françoise TESTUT

Aurélie RANOU – 4 ^{ème} Adjoint	URBANISME – ENVIRONNEMENT
URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT – EAU	
Vice-président	Christian RICHARD
Membres	Aurélie RANOU Eric FLESCHE Georges DENYS

Eric FLESCHE – 5 ^{ème} Adjoint	INFRASTRUCTURES
ESPACES VERTS – BATIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX	
Vice-président	Eric FLESCHE
Membres	Jean-Claude BOLOGNINI Jean-Jacques DULAURIER Carole SOULACROIX France LASFARGUES

4. Orientation des investissements et travaux 2015

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal le tableau de recensement (transmis préalablement aux élus par mail) de tous les projets, travaux et actions à mener sur l'ensemble du village, afin de définir les orientations et programmes à projeter sur les années futures.

Il est proposé aux élus d'exprimer leurs priorités :

Eric FLESCHE : Aménagement du Local ex-DDE pour optimisation des services techniques et libérer certains dépôts - Site de Monplaisir et aménagements aux écoles obligatoires avec l'ouverture de la nouvelle classe.

Carole SOULACROIX : Sécurisation de l'avenue du Périgord pour accès piétons à la maison médicale – Travaux de rénovation de la salle des fêtes indispensables pour les activités locales.

Patrick LESUEUR : Site de Monplaisir pour développement touristique.

Aurélie RANOU : choix de programmes axés principalement sur la sécurité routière : feux avenue de la Résistance (en cours de réalisation) et aménagement avenue du Périgord – Restauration des routes suivant un programme établi avec Carole SOULACROIX et la CAGV - Aménagement d'abris bus et suite à la concertation publique, agencement de la rue du commerce.

Jean-Claude BOLOGNINI : mise en place d'une signalétique (réflexion menée avec l'UCAPLI).

Elisabeth HENRY : Signalétique touristique et rénovation de la salle des fêtes.

Joël BERNARD : Réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie, réflexion à mener sur le rôle de la commune en tant que bailleur social. Sujet déjà évoqué avec M. THOMAS.

.../...

.../...

Françoise TESTUT : considère qu'il est difficile de se positionner au vu de tous les projets listés sans avoir une estimation financière. Souhaite qu'une priorité soit donnée aux programmes en relation avec la sécurité et la mise aux normes d'accessibilité handicap.

Lionel FALCOZ : Nécessité absolue d'équiper les écoles et aménagement de la cantine, conséquence de l'ouverture de la nouvelle classe et nécessité de prendre en compte l'attractivité touristique de la commune avec le projet d'aménagement de la rue du Lô et du site de Monplaisir.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les projets à développer sur 2015-2016, en plus du dossier d'aménagement touristique, rue du Lô, site de Monplaisir :

1. Ecoles : équipement de la nouvelle classe, agrandissement de la cantine avec la mise en place d'algécos (solution provisoire qui permet un engagement financier plus raisonné dans l'attente d'une perspective d'évolution des effectifs).
2. Salle des fêtes : rénovation toiture, chauffage, accessibilité handicap, sanitaires.
3. Aménagement de sécurisation de l'avenue du Périgord vers la maison médicale.

Fait et délibéré

5. Aménagement cœur du bourg, rue du Lô, sentier des lavoirs du Vallon de St Germain

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement du cœur de bourg, de la rue de Lô et du sentier des lavoirs du vallon de Saint Germain réalisé avec l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE).

La Commune souhaite mettre en valeur les différents éléments qui composent cet ensemble et les relier par un cheminement piétonnier. A terme, l'ensemble constituera un sentier de promenade et de découverte patrimoniale pour les roquentins mais aussi les touristes de passage.

Consciente que ces parcours sont connectés au centre-bourg, la commune souhaite intégrer au programme d'aménagement des espaces publics majeurs tels que la rue du marché, la place de la halle où se situent les principaux témoignages patrimoniaux de la bourgade, ainsi que les rues d'accès au sentier, rue du Lô et rue de la Fontaine

L'étude d'aménagement de ce sentier de découverte patrimoniale devra répondre aux objectifs suivants.

1. Valoriser le patrimoine bâti et naturel de la commune, restaurer les bâtiments existants présents sur le parcours : lavoirs, ouvrages annexes, bief et roue et aménager de façon simple les rues.
2. Aménager un dispositif de sentiers de longueurs variables, faciliter l'orientation et la connaissance historique des lieux avec une signalétique.
3. Phaser dans le temps les aménagements : principes de tranches ferme et conditionnelles pour son budget d'investissement sur une durée de 3 ans environ.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en œuvre l'avis d'appel public à concurrence du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Objet du marché :

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché relatif à la réalisation d'une étude et mission de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement du cœur de bourg, de la rue du Lô et du sentier des lavoirs du vallon de Saint Germain

Procédure de passation :

Le présent marché est passé en procédure adapté. Il est composé d'une tranche ferme et de tranches conditionnelles.

Compétences de l'équipe :

Les compétences en aménagement d'espaces publics, en paysage et en architecture sont exigées. sous forme de marché en procédure adapté.

.../...

Modalités de consultation :

- 1^{ère} étape : Sélection de 5 candidats maximum retenus sur références et compétences
- 2^{ème} étape : Remise des offres et analyse
- 3^{ème} étape : Audition et négociation éventuelle sur le prix et la prestation proposés et désignation de l'équipe retenue.

Les équipes sélectionnées remettront une proposition d'intervention comportant

- une note méthodologique
- une décomposition du prix global et forfaitaire de la tranche ferme

Remise des candidatures : en Mairie avant le 19 juin

Critères d'attribution des offres :

- 50% méthodologie
- 30% prix
- 20% délais

Fait et délibéré.

M. le Maire précise qu'une commission de travail composée de 5 personnes sera créée pour la gestion de ce dossier et demande aux élus de se positionner pour constituer ce groupe de travail.

6. Plaque commémorative de l'appel du 18 juin 1940

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que l'Association pour la fidélité au souvenir du Général de Gaulle a proposé d'offrir à la commune une plaque commémorative de l'appel du 18 juin 1940, acte fondateur de la résistance à l'occupant et qui aboutira à la libération de la France cinq ans plus tard. En cette année de commémoration, il est important d'œuvrer pour la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

Une cérémonie à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal est convié aura lieu au monument aux morts le Dimanche 21 juin à 12h15.

Dont acte.

7. Travaux écoles – mise en place de la nouvelle classe – demande de DETR

M. Lionel FALCOZ, Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre en urgence des aménagements à l'école et à la cantine, suite à la décision de l'Education Nationale de créer une classe supplémentaire en élémentaire à la rentrée scolaire 2015.

Vu l'augmentation des effectifs qu'implique cette ouverture, les locaux de la cantine deviennent trop exigus pour recevoir l'ensemble des élèves. La réflexion d'un deuxième service ne peut aboutir au regard du temps de pause entre midi et 13h30. Un aménagement provisoire avec l'installation « d'algécos » semble le plus judicieux.

Après délibération, et présentation des devis, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'engager des investissements pour un montant de **37 354.18€ HT soit 44 825.02€ TTC** comprenant :
 - › une dotation de la nouvelle classe en équipements et mobiliers nécessaires à son fonctionnement.
 - › l'installation et l'aménagement « d'algécos » sur le terrain jouxtant la cantine
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'une réserve parlementaire.
- d'approuver le plan de financement suivant :

total du programme TTC	44 825.02
○ Subvention de l'Etat DETR : 25% du HT	9 338.55
○ Réserve parlementaire (estimation)	5 000.00
○ Autofinancement de la commune	30 486.47

Fait et délibéré.

8. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la délibération n° 10 du 14 avril 2014 approuvant une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur les zones U, M. Lionel FALCOZ, Maire transmet au Conseil Municipal l'observation de M. le Préfet quant à la légalité de cette décision.

Le transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) ayant été approuvé par arrêté préfectoral du 27 janvier 2015, la Commune de Laroque-Timbaut n'est plus compétente pour opérer une modification de son PLU.

Le Conseil Municipal, avec 17 POUR et 2 ABSTENTIONS (DENYS et LASFARGUES)

D É C I D E du retrait de la délibération n° 10 du 14 avril 2015

E M E T un avis favorable à la modification simplifiée du PLU communal comme suit

*article 3 : ACCES ET VOIRIES,
alinéa 3 : Voies desservant 2 à 3 lots
les petites voies publiques ou privées ne desservant que 2 à 3 lots doivent avoir une
largeur minimale d'emprise de 4 m.*

D I T que la présente délibération, sera transmise à la CAGV pour instruction auprès de son service urbanisme, en lui demandant d'approuver cette modification.

Fait et délibéré.

9. Convention de mise à disposition de locaux municipaux à la CAGV pour accueil périscolaire

M. Lionel FALCOZ, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux municipaux à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement de la dite convention jusqu'à la fin de l'année scolaire soit au 3 juillet 2015 et autorise M. le Maire à signer ledit document qui sera joint à la présente délibération.

La situation sera réexaminée pour septembre au vu de réorganisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Fait et délibéré.

10. Dossier juridique des Edéniales - GCSMS

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'affaire des Edéniales, 3 recours ont été engagés auprès du Tribunal Administratif de Midi-Pyrénées à l'encontre du GCSMS « l'Accueil Familial ». Les mémoires correspondants sont à disposition des élus.

Au vu de la situation actuelle, aucune entente n'ayant été trouvée avec Mme l'administratrice pour le retrait de la Commune du dit groupement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans la continuité des dernières délibérations, réaffirme sa volonté de retrait du Groupement de Coopération Médico-Sociale Accueil Familial du Sud-ouest (GCSMS).

Fait et délibéré.

11. Dossier NBI – personnel des services techniques

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que le personnel des services techniques ayant été débouté de leur demande d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par le Tribunal Administratif de Bordeaux, une requête a été déposée par M. Maxime FRISCIA auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

La défense de la commune auprès de cette juridiction ne pouvant être assurée que par avocat, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Maître GONELLE, Avocat à AGEN pour représenter la Commune.

Fait et délibéré.

12. Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mouvement de terrain dus au retrait-gonflement des sols argileux

M. Lionel FALCOZ, présente au Conseil Municipal le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux dans le Département du Lot-et-Garonne.

Un premier dossier de consultation avait été mis à disposition du public du 15 février 2015 au 15 mars 2015.

La Commune de Laroque-Timbaut est en aléa faible sur 72,18% de sa surface, 27.77% en aléa moyen et 0.05% en aléa fort.

Après étude des documents fournis par la Direction des territoires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère que le PPRN n'appelle pas d'observations de sa part.

Fait et délibéré.

13. Convention pour contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la convention qui lie la Commune et Laroque-Timbaut et la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie et qui a pris fin au 31 décembre 2014.

Pour rappel, une Commune est responsable en matière de protection contre l'incendie et doit assurer le maintien permanent de ses équipements. L'inventaire établi par le Service Départemental Incendie (SDIS) recense 21 poteaux incendie. La prestation est proposée pour 62.65€ par poteau.

Après lecture du projet de la convention, le Conseil Municipal accepte les termes de l'engagement prévu pour 5 ans et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré.

14. D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour des ventes à réaliser sur la Commune, située en zone AU du PLU. Le droit de préemption urbain (DPU) étant transféré à la CAGV, la commune peut toutefois solliciter une délégation de compétence.

M. Jean-Jacques DULAURIER quitte la séance.

- o DULAURIER Roger : 2 terrains en lotissement, lieu-dit Beljouan Sud
parcelle n° AB 296 pour 815m² et parcelle 293 pour 1 620m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces deux ventes.

M. Jean-Jacques DULAURIER réintègre la séance pour les dossiers suivants :

- SCI QUENPAU : bâtiment de 76m² sur 3 niveaux, rue du marché
- RILL Maryline : maison 'habitation, 18 rue Ribalous avec terrain de 626m²

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas solliciter de délégation de compétence de la CAGV pour ces deux ventes.

Fait et délibéré.

Informations diverses

Financement des écoles

Un récapitulatif des achats de fournitures scolaires sur les deux dernières années a été réalisé pour rationaliser les achats et sera proposé aux enseignants. Afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement, en collaboration avec les instituteurs une commande groupée avec appel à concurrence sera mis en place par le service administratif de la mairie.

Les Directrices ont été informées des dotations qui seront attribuées aux écoles : 35€/enfants pour fournitures et 800€ pour la réalisation d'un projet éducatif.

Calendrier des festivités





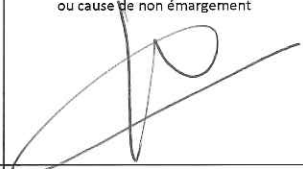





Mme. HENRY communique les différentes manifestations à venir

- week-end du 30-31 mai : fêtes de la St Germain
- 5 juin : fête des écoles
- 13 juin : journée éco-citoyenne nettoyage Monplaisir
- 19 juin : fête de la musique
- 20-21 juin : journée du patrimoine associée à la journée des moulins, visite de la grande roue
- 24 juin : Goûter Inter-génération à Monplaisir à 15h30 avec la participation du Club Détente et Culture Roquentines et le Centre de loisirs intercommunal de Monbalen - pique-nique sorti du panier sur place le soir - et feu de la Saint Jean à 21h
- 26 juin : remise de dictionnaires aux élèves entrant en 6ème
- 27 juin : spectacle de fin d'année « Laroqu'en danse »
- 11 juillet : bal des pompiers
- 14 juillet : randonnée pédestre
- 28 juillet : Inauguration d'expositions au musée Gertrude Schoen
- 14-15 août : brocante
- 6 septembre : forum des associations

Sans oublier toutes les animations prévues par les associations roquentines.

Location de véhicule pour services techniques

Le véhicule des services techniques étant hors service, et dans l'attente de son remplacement qui est envisagé en leasing, M. DULAURIER a pris contact avec des prestataires en location de véhicules. Après négociation, une location peut être envisagée à environ 400€/mois.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Aurélien RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Patricia BONNIN-BLOIS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p>	

Levée de séance le 26 mai 2015 à 23h45. FV